



Une succession compliquée vous avez dit?

Par **kiwi33**, le **16/07/2014** à **13:26**

bonjour , a tous et merci pour votre forum.

je viens vers vous pour vous faire part de ma succession suite a la mort de mon pere .

J 'ai pas mal épluché les forums et aux vues des premiers éléments je pense que mon dossier est comment dirai je tres exotique !!!

Lors de mon premier entretien avec le notaire celui ci ma dit au mois trois fois "écoutez monsieur cela je ne l'ai jammais vu c'est tres bizarre . "

Je viens donc vers vous recueillir quelques conseils afin d'agir au mieux merci .
si les modérateurs on un probleme avec le message je le modofierai.

Par **kiwi33**, le **16/07/2014** à **13:27**

voici donc un resumé de la situation:

- mon defunt père s'est marié une 1ere fois il y a 30 ans avec barbara et a eu un 1er enfant (mon demi frere boby)

-il s'est vite séparé au bout de 2ans mais sans divorcer(!!) pour se mettre avec ma mere avec

qui il aura 5 enfants(!) repartis sur une 20 ene d'années .je suis l'un de ces enfants.

-ils ont vécu ensemble 10 ans et se sont séparés (mon pere nous a reconnu légalement a la mairie les 5 enfants 20 ans apres la naissance du 1er enfant (!!!)

- puis le défunt a eu une autre liaison avec une femme de 20 ans sa cadette avec qui il ont eu un enfant.

Etant toujours marié à sa premiere femme barbara il a donc divorcé il y 4 ans de celle ci et s'est remarié avec la nouvelle sarah.

Sa nouvelle femme sarah n a jammais su ni elle ni son fils (mon demi frere, plus jeune donc)que nous existions!!! . La famille de mon pere a toujours menti et couvert les mensonges de celui ci , (mon demi frere boby ausi qui lui les frequentait) je vous laisse imaginner son visage lorsqu'elle a apris notre existence le jour des obseques auxquelles nous etions presents.

Par **kiwi33**, le **16/07/2014** à **13:28**

Probleme :

-mon pere , haut fonctionnaire du ministere des finances qui gagnai tres bien sa vie (environ 100000 euros par an ces 12 dernieres années) ne nous a jammais considéré comme ces enfants.

-m'a mere a engagée des poursuites par le passé afin qu'il verse une pension pour notre éducation (apres plusieurs années de demande amiable)

- apres 3 mois sans nouvelle d'aucun membres de la famille qui devait nous tenir informer a propos de la succession ni du notaire de sarah la derniere femme de mon pere , voici les premier elment recueilliit par notre notaire :

- assurance vie de 210000 euros placée depuis 2010!!!!

bien entendu nous ne sommes pas les bénéficiaires (je pencherai au hasard pour sarah sa derniere femme)

- mon pere aurai fait une donation d'au moins 2 biens immobilier a mon demi frere boby.la notaiçre me dit que la valeur des biens déclarés pour la donation est anormalement basse et que ceux ci ont deja été revendu sans notre consentement ce qui serai apparemment illegal(!!?)

- mon pere a apparemment creer une sci avec mon oncle (son frere donc fonctionnaire ministere des finances egalement).

Il ont emprunter fait construire et vendu debut 2014 une maison presque 400 000 euros preobleme tout l'argent de la vente a été viré sur le compte de mon pere. De plus sarah et boby ont egalement des part dans la sci alors qu'il n'ont manifestement jammais apporter de fond.Mon oncle un mois apres le deces de son frere a engagé apparemment une procedure pour recupérer sa part .

- J'ai garder le meilleur pour la fin , la notaire m'annonce que mon pere a emprunter 190 000 euros pour un "UN CREDIT A LA CONSOMMATION" Je me demande comment cela est est

possible !!!

Donc au vu de tous ces éléments la notaire m'annonce que la succession de mon père est donc déficitaire pour le moment.

Je sais déjà que je vais devoir aller devant un juge car en plus d'avoir été humilié toute notre vie mes frères et sœurs et moi l'ultime humiliation sera de devoir rembourser un emprunt à la consommation alors que la succession de mon père devrait être largement positive.

Je pense qu'il est très clair au vu des éléments que mon père nous a volontairement déshérité avec son assurance vie anormalement élevée ainsi que les donations faites à mon demi-frère aîné avec l'immobilier et les parts de la SCI.

- Je voudrais connaître les démarches pour faire une reconstitution de son patrimoine afin que nous puissions régler cette succession.

Désolé pour la longueur s'était justifié j'attends vos conseils merci d'avance.